



Notification de jugement cinq ans plus tard

Par **HavaneYop**, le **06/07/2016** à **19:04**

Bonjour j'ai été mis en examen sous contrôle judiciaire avec obligation de répondre aux convocations du juge en 2003. J'ai été jugé en 2008 j'ai eu 3 mois de sursis. Une fois jugé j'ai changé de région et aujourd'hui 2 gendarmes se sont présentés et m'ont donné une convocation m'expliquant que j'ai été jugé en appel à la cour de Paris concernant cette affaire le 20 janvier 2011. Je n'étais pas au courant et ils m'ont annoncé 3 ans de sursis dont 3 mois ferme. Vais-je devoir exécuter mes 3 mois ? Qu'est-ce que je dois ou peux faire ? Quels sont mes droits à la date d'aujourd'hui ? sont-ils dans leur droit 5 ans après sans notification ? En vous remerciant.

Par **youris**, le **07/07/2016** à **20:25**

bonjour,
aviez-vous indiqué au tribunal votre changement d'adresse ?
Salutations

Par **HavaneYop**, le **07/07/2016** à **22:02**

Bonjour, après mon jugement de 2008 j'ai reçu une signification de jugement du tribunal correctionnel émise par un huissier de justice à la date de mars 2009. Après plus rien et j'ai déménagé fin 2009. J'ai jamais été mis au courant de l'appel, aucune convocation.
Cdlt